

URBANISME

Etude pour la réalisation de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix

Confirmation de l'engagement de la Ville et modalités de financement

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 22 mai 2008, le Conseil municipal a décidé de soutenir la candidature de l'association Seine-Amont Développement à l'appel à projet « In Europe » et d'y participer.

Le dossier de candidature comporte en particulier deux projets concernant directement la ville d'Ivry : le CEDIB¹ et la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix.

Par cette même délibération, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une responsabilité de maîtrise d'ouvrage sur chacun de ces projets immobiliers.

Sur cette base, la Ville a engagé, en tant que maître d'ouvrage, une étude permettant de définir les conditions de réalisation et de gestion de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix.

Il convient, à cette étape du dossier et afin de bénéficier des financements FEDER², que la Ville confirme formellement son engagement sur cette maîtrise d'ouvrage et sur les modalités de financement de cette étude.

Le coût de cette étude s'élève à un montant de 68 900 € HT, budgété en partie au BP 2009 (le solde sera proposé au BP 2010), dont 50 % seront financés par la ville d'Ivry et 50 % par le FEDER. La TVA sera par ailleurs récupérée selon les modalités habituelles aux opérations d'investissement.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc de confirmer l'engagement de la Ville dans la réalisation de l'étude relative à la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix et d'en acter les modalités de financement susvisées.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

¹ Centre de développement et d'innovation en bioengineering

² Fonds européen de développement régional

URBANISME

Etude pour la réalisation de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix

Confirmation de l'engagement de la Ville et modalités de financement

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 22 mai 2008 soutenant le dossier de candidature de l'association Seine-Amont Développement à l'appel à projet « In Europe » et décidant du principe d'assurer en particulier la maîtrise d'ouvrage du projet de réalisation de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix,

considérant l'état d'avancement de ce dossier, dénommé « Seine-Amont in' Europe » avec l'engagement d'une étude pour la réalisation de la plate forme immobilière susvisée,

considérant qu'à ce stade et afin de bénéficier des financements FEDER, la Ville doit confirmer formellement son engagement sur cette maîtrise d'ouvrage et sur les modalités de financement de l'étude,

considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier de financements européens pour la réalisation de cette étude,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 4 voix contre)

ARTICLE 1 : CONFIRME l'engagement de la Ville pour l'étude portant sur la réalisation de la plate forme immobilière du pôle allongement de la vie Charles Foix.

ARTICLE 2 : CONFIRME que la Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

ARTICLE 3 : PRECISE que le coût de cette étude s'élève à 68 900 € HT qui seront financés par :

- la ville d'Ivry-sur-Seine pour 50%, soit 34 450 € HT,
- le FEDER pour 50 %, soit 34 450 € HT.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à engager toutes démarches utiles et à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette étude et sa prise en compte par le FEDER.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE
LE 20 NOVEMBRE 2009